

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bulletin

le 30 août 2002

2002 Survol du Rapport Annuel de la SFIÉO

www.oefc.on.ca

Faits saillants de l'exercice en 2001-2002

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) a réalisé les principaux objectifs qu'elle s'était fixés pour l'exercice 2001-2002, à savoir :

Assurer une gestion économique des emprunts et de la dette.

▫

Poursuivre la révision nécessaire des contrats passés avec les producteurs privés d'électricité (PPÉ) en vue de l'ouverture du marché de l'électricité.

▫

Entreprendre l'élaboration de l'infrastructure nécessaire pour assurer une gestion économique et prudente des contrats passés avec les PPÉ et des risques connexes dans un marché concurrentiel.

▫

Conclure une entente sur la répartition des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO et sur leur transfert aux régimes des autres sociétés remplaçantes. Le transfert des actifs, qui a d'abord été approuvé par le surintendant des services financiers, a eu lieu le 29 juin 2001.

Programme d'emprunts de 2001-2002

- Pour l'exercice 2001-2002, les besoins d'emprunt à long terme de la SFIÉO s'élevaient à 3,4 milliards de dollars, à l'exclusion de roulements de titres de créance à court terme échéant.
- La SFIÉO a comblé une tranche de 1,8 milliard de dollars du programme d'emprunt au moyen d'emprunts à long terme sur le marché du dollar canadien, dont des emprunts préalables de 0,4 milliard de dollars en 2000-2001 et des opérations sur le marché financier pour fixer les taux d'intérêt sur 0,4 milliard de dollars de dettes à court terme.
- Elle a financé la dernière tranche par l'émission de 1,6 milliard de dollars en titres de créance à court terme. Les titres de créance à court terme en circulation n'ont augmenté que de 1,4 milliard de dollars pendant l'exercice, car la fraction de 0,4 milliard de dollars liée à la fixation nouvelle de taux d'intérêt pour les titres de créance à court terme a été compensée par 0,6 milliard de dollars en échéances d'opérations de cette nature.
- Au 31 mars 2002, l'encours total de la dette s'établissait à 29,4 milliards de dollars, en baisse de 1,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Faits saillants financiers en 2001-2002

- L'encours total de la dette s'élevait à 29,4 milliards de dollars au 31 mars 2002, en baisse de 1,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent. La dette globale de l'ancienne société Ontario Hydro est inférieure de 1,9 milliard de dollars au sommet atteint en 1999-2000.
- Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, les revenus ont totalisé 3 544 millions de dollars et les dépenses, 3 613 millions de dollars, soit une insuffisance des revenus sur les dépenses de 69 millions de dollars, ce qui correspond à une réduction de 87 millions de dollars par rapport à l'excédent de 18 millions de dollars sur les dépenses de l'exercice précédent.
- Cette baisse est le reflet d'une diminution des paiements en remplacement d'impôts, qui découle principalement du fléchissement des résultats financiers d'OPG pour le premier trimestre de 2002, lesquels comprenaient des frais de restructuration non récurrents de 210 millions de dollars et la constatation de pertes non réalisées sur des options de tarifs de transition de 210 millions de dollars. Compte tenu des pertes subies par OPG, il n'y a eu aucun transfert au titre du revenu réservé au secteur de l'électricité par la Province. Cette réduction a été compensée en partie par une augmentation du montant résiduel des recettes générales résultant de la hausse des tarifs d'électricité de gros le 1er juin 2001.

Gestion des risques

Au cours de l'exercice 2001-2002, les risques de change et de taux auxquels est exposée la SFIÉO respectaient les limites établies.

Risque de change: la cible que s'est fixée la SFIÉO en matière de risque de change non couvert à la fin de l'exercice 2002-2003 correspond à 5 % de l'encours de la dette, même si la limite établie est de 20 %. Quand l'OOF a pris en charge la gestion de la dette de la SFIÉO, la proportion de la dette totale exposée aux fluctuations de change s'élevait à 14,5 %. L'OOF a ramené cette proportion à 7,5 % au 31 mars 2002. Il continuera de réduire cette proportion afin d'atteindre de façon prudente l'objectif de 5 %.

Risque de taux: la limite du risque de taux de la SFIÉO (déduction faite des liquidités) correspond à 20 % de l'encours de la dette. La proportion effective de la dette exposée aux fluctuations des taux s'établissait à 9,8 % au 31 mars 2002.

Gestion des contrats d'achat d'électricité

Au cours de l'exercice 2001-2002, la SFIÉO a mené à bien les initiatives suivantes :

- Poursuivre la négociation des modifications aux contrats passés avec les PPÉ pour faire en sorte que les contrats cadrent avec les exigences de la transition au marché libre.
- Faciliter la transition de Hydro One à UBS Warburg Energy (Canada) Ltd. (UBS) comme gestionnaire des services de règlement des contrats d'achat d'électricité (CAÉ) passés avec les PPÉ.
- Collaborer avec UBS à l'instauration des systèmes et des procédures nécessaires pour administrer les CAÉ dans un marché libre de l'électricité.
- En prévision de la participation de la SFIÉO au marché de l'électricité de l'Ontario, le conseil d'administration a approuvé une politique cadre pour faire face aux risques associés à la gestion des contrats passés avec les PPÉ.

Les objectifs de la SFIÉO en 2002-2003

Au cours de l'exercice 2002-2003, les activités de la SFIÉO seront axées sur les objectifs suivants :

- fournir des services d'emprunt, de gestion des risques, de gestion de trésorerie ainsi que des services bancaires et comptables, selon les besoins, pour gérer et rembourser l'encours de la dette et les instruments dérivés de l'ancienne Ontario Hydro;
- négocier les modifications aux contrats passés avec les PPÉ pour faire en sorte qu'ils répondent aux exigences du marché libre. Gérer de façon économique et prudente les contrats passés avec les PPÉ et les risques connexes dans un marché de l'électricité ouvert à la concurrence.

Plan de remboursement de la dette

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur, le gouvernement a élaboré un plan de remboursement à long terme de la dette sans sortir du cadre du secteur. Les obligations de 38,1 milliards de dollars de la SFIÉO (en date du 1er avril 1999) seront remboursées à partir des sources suivantes :

- des effets à recevoir de la Province, d'OPG, de Hydro One et de la SIGMÉ;
- des paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, Hydro One et les services municipaux d'électricité (SMÉ);
- une redevance de liquidation de la dette (RLD) devant être versée par les consommateurs d'électricité à compter du 1er mai 2002, soit la date de l'ouverture du marché à la concurrence. Cette redevance, qui sera administrée par le ministère des Finances pour le compte de la SFIÉO, cessera d'être perçue après le remboursement du reliquat de la dette insurmontable. Avant le 1er mai 2002, la SFIÉO recevait le montant résiduel des recettes générales du réseau. Géré par OPG, le réseau percevait les revenus auprès des consommateurs d'électricité, payait les charges d'exploitation d'OPG, de Hydro One et de la SIGMÉ et versait le montant résiduel à la SFIÉO;
- un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de Hydro One sur les intérêts débiteurs de la Province sur sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Programme de financement en 2002-2003

- La dette arrivant à échéance et les remboursements prévus s'élèvent à 2,7 milliards de dollars en 2002-2003.
- L'encours total de la dette devrait diminuer pour atteindre 28,8 milliards de dollars au 31 mars 2003.

Renseignements supplémentaires

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), qui est un organisme provincial, est une personne morale sans capital-actions qui a remplacé Ontario Hydro.

On peut obtenir un jeu complet d'états financiers dans le rapport annuel 2001-2002 de la SFIÉO sur Internet, à www.oefc.on.ca.

Pour obtenir un exemplaire papier du rapport, on peut en faire la demande par téléphone, au (416) 325-8000, ou par courriel, à investor@oefc.on.ca.